

**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Proclamation des résultats de l'élection des membres
de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs
et des enseignants et de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des
usagers**

Membres ayant voté :

Professeurs des universités et assimilés : Aïna CHALABAEV, Thierry FORVEILLE, Pierre RAY, Christine VERDIER, Zineb SIMEU-ABAZI, Pascal PERRIER, Marie-Bernadette LEPETIT, Radu BURLACU, Laurent BEGUE SHANKLAND, Thierry KLEIN, Serge SLAMA, Caroline ROSSI, Jean-Luc REBOUD, Sophie LAMBERT-LACROIX, Diane GODIN-RIBUOT, Véronique MOLINARI

Maîtres de conférences et assimilés : Alan CHAUVIN, Pierre CAVAILLES, Julie SORBA, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, David RIASSETTO, Bernard BRUNET, Sabine LAVOREL, Sylvie MARTIN-MERCIER, Cyriac GUILLAUMIN, Jean BRETON, Nassira BOUDJADA, Corinne RAVELET, Philippe LARROUDE, Gwenaél DELAVAL, Jennifer BUYCK

Usagers : Yasmine TOUHAMI, Emmy MARC, Thibault RUCHON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Noémie DUTILLEUL, Gregor DAVID, Diane IVALA MENDOME, Bastien ROISSE-MERLIN, Lencka POPRAVKA, Auguste OLIVRY

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R.712-13 à R. 712-15, R. 712-20, R. 811-14 à R.811-17 ;

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 29 janvier 2021 au 1^{er} février 2021 ;

1/ Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

a/ Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe féminin de :

- Elsa MERLE
- Marie-Bernadette LEPETIT

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	16
Elsa MERLE	15
Marie-Bernadette LEPETIT	15
Abstention	0
Bulletin nul	1

Au regard des votes, Elsa MERLE et Marie-Bernadette LEPETIT sont élues par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe masculin suivantes de :

- Nicolas TERZI
- Thierry FORVEILLE
- Jean-Luc REBOUD

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	16
Nicolas TERZI	5
Thierry FORVEILLE	7
Jean-Luc REBOUD	9
Abstention	1
Bulletins nuls	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Au regard des votes, Jean-Luc REBOUD et Thierry FORVEILLE sont élus par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

b/ Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe féminin de :

- Véronique ADAM
- Julie SORBA
- Véronique BRICOUT

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	17
Véronique ADAM	13
Julie SORBA	14
Véronique BRICOUT	4
Abstention	1
Bulletin nul	0

Au regard des votes, Véronique ADAM et Julie SORBA sont élues par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe masculin de :

- Mohamed BENHAROUGA
- Damien PELLIER

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	17
Mohamed BENHAROUGA	16
Damien PELLIER	17
Abstention	0
Bulletin nul	0

Au regard des votes, Mohamed BENHAROUGA et Damien PELLIER sont élus par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

c/ Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires (2 sièges à pourvoir soit 1 femme et 1 homme)

Considérant l'absence de candidature au titre des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires de sexe féminin.

Considérant la candidature reçue au titre des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires de sexe masculin de :

- Thierry VINCENT

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	17
Thierry VINCENT	16
Abstention	1
Bulletin nul	0

Au regard des votes, Thierry VINCENT est élu par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

2/ Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

a/ Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe féminin de :

- Catherine BERRUT
- Irina MIHALCESCU

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	16
Catherine BERRUT	14
Irina MIHALCESCU	13
Abstention	0
Bulletins nuls	2

Au regard des votes, Catherine BERRUT et Irina MIHALCESCU sont élues par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe masculin de :

- Romain RAMBAUD
- Pascal PERRIER

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	16
Romain RAMBAUD	14
Pascal PERRIER	14
Abstention	0
Bulletins nuls	2

Au regard des votes, Romain RAMBAUD et Pascal PERRIER sont élus par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

b/ Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe féminin de :

- Véronique BRICOUT
- Virginie ZAMPA

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	17
Véronique BRICOUT	17
Virginie ZAMPA	17
Abstention	0
Bulletin nul	0

Au regard des votes, Véronique BRICOUT et Virginie ZAMPA sont élues par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe masculin de :

- Mohamed BENHAROUGA
- Ludovic CHAN-TUNG
- Yannick JOSEPH-RATINEAU
- David RIASSETTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	17
Mohamed BENHAROUGA	5
Ludovic CHAN-TUNG	3
Yannick JOSEPH-RATINEAU	7
David RIASSETTO	12
Abstentions	3
Bulletin nul	0

Au regard des votes, David RIASSETTO et Yannick JOSEPH-RATINEAU sont élus par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

c/ Collège des usagers (8 sièges à pourvoir soit 4 femmes et 4 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe féminin :

- Noémie DUTILLEUL
- Emmy MARC
- Yasmine TOUHAMI
- Chloé GIUNTA

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	10
Noémie DUTILLEUL	7
Emmy MARC	8
Yasmine TOUHAMI	6
Chloé GIUNTA	6
Abstentions	2
Bulletin nul	0

Au regard des votes, Noémie DUTILLEUL, Emmy MARC, Yasmine TOUHAMI et Chloé GIUNTA sont élues par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe masculin de :

- Séverin CONSTANT-MARMILLON
- Martin COSTE-CLEMENT
- Gregor DAVID
- Benjamin PELLIEUX-ABRAM
- Krystopher MORET
- Gautier DAVRAINVILLE-SIMONATO
- Mathis MORIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	10
Severin CONSTANT-MARMILLON	5
Martin COSTE-CLEMENT	5
GREGOR David	7
Benjamin PELLIEUX-ABRAM	0
Krystopher MORET	1
Gautier DAVRAINVILLE-SIMONATO	5
Mathis MORIN	3
Abstentions	2
Bulletin nul	0

Au regard des votes, David GREGOR, Severin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT et Gautier DAVRAINVILLE-SIMONATO sont élus par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Les membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants et de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers sont élus selon qu'ils représentent les personnels ou les usagers pour la durée des mandats des représentants de ces catégories au conseil académique.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 5 février 2021



La Présidente du Conseil Académique
Caroline BERTONÈCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Collège des professeurs des universités et assimilés

1. Elsa MERLE
2. Marie-Bernadette LEPETIT
3. Jean-Luc REBOUD
4. Thierry FORVEILLE

Collège des maîtres de conférences et assimilés

1. Julie SORBA
2. Véronique ADAM
3. Damien PELLIER
4. Mohamed BENHAROUGA

Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires

1. Thierry VINCENT
- 2.

Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités et assimilés

1. Catherine BERRUT
2. Irina MIHALCESCU
3. Romain RAMBAUD
4. Pascal PERRIER

Collège des maîtres de conférences et assimilés

1. Véronique BRICOUT
2. Virginie ZAMPA
3. David RIASSETTO
4. Yannick JOSEPH-RATINEAU

Usagers

1. Emmy MARC
2. Noémie DUTILLEUL
3. Yasmine TOUHAMI
4. Chloé GIUNTA
5. David GREGOR
6. Severin CONSTANT-MARMILLON
7. Martin COSTE-CLEMENT
8. Gautier DAVRAINVILLE-SIMONATO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.